

Gérer la TVA sur Encaissement ou Mixte avec l'option TVA sur lettrage

Le principe

Cegid Loop permet d'activer une option pour la gestion de la TVA sur Encaissement et la TVA Mixte nommée « TVA sur lettrage ». La date de comptabilisation du règlement dans un journal de trésorerie sert de référence pour interroger les écritures candidates à la déclaration de TVA pour une période donnée. Le lettrage du règlement avec la facture confirme leur prise en compte dans la déclaration de TVA automatisée. La TVA déductible sur les services, récupérable au moment du paiement de la facture, s'appuie sur le même mécanisme que celui de la TVA collectée sur encaissement. Il n'est donc plus nécessaire de démultiplier le nombre de comptes de TVA déductible en autant de mois que comporte l'exercice. La gestion des périodes sur ces comptes n'est plus utile. Ce mode de fonctionnement viendra remplacer dans les prochains mois le mode historique de gestion de la TVA sur encaissement de Cegid Loop. Pour le moment, le choix entre les deux modes de gestion de la TVA sur encaissement est toujours possible pour l'utilisateur. L'option "TVA sur lettrage" s'active depuis les paramètres de configuration de la TVA à une date donnée.

Configurer la TVA avec option sur lettrage

Configuration comptable

Accès : Configuration > Comptabilité

Le champ **Type Comptabilité** doit être différent de **Recettes – Dépenses**.

Configuration > Comptabilité

Général Devises

Longueur de Compte: 8

Multi Libellés:

Gestion de l'analytique:

Tenue Comptable:

ANVD détaillés comptes lettrables:

ANVD détaillés comptes pointables:

Appliquer la condensation:

Type Comptabilité: *

TVA par défaut: TH20

Afficher les montants en K€ dans les graphiques:

Format par défaut des fichiers importés depuis Sharepoint:

Champ à utiliser pour la référence de pièce dans le fichier FEC: Pièce

Ok Annuler

Activer l'option TVA sur lettrage

Accès : Configuration > TVA > Général

L'exigibilité doit être **TVA Mixte** ou **TVA Encaissement**

Configuration > TVA

Général TVA sur lettrage

Base imposition: Total

Etablissement de déclaration: **FORMATION**

Régime: Réel

Exigibilité: TVA Encasement

TVA Gérée par le Cabinet:

Journal par défaut: OD

Compte de TVA à décaisser: 44551000

Compte de remboursement: 44583000

Compte de crédits de TVA: 44567000

Compte de règlement par défaut: CITIBANK

TVA par défaut: TH20

Ok Annuler

Accès : Configuration > TVA > TVA sur lettrage

Renseignez la date d'activation de l'option « TVA sur lettrage »

Configuration > TVA

Général TVA sur lettrage

Un nouveau mode de traitement de vos déclarations de TVA est désormais disponible à condition que votre paramétrage actuel d'exigibilité soit renseigné « TVA sur encasements » ou « TVA mixte » dans le dossier.

Il s'appuie sur le lettrage des écritures pour alimenter la déclaration de TVA automatiquement : vous pouvez consulter la fiche d'aide détaillée en ligne.

Ce nouveau mode de fonctionnement viendra remplacer, dès le 01/01/2021, le mode actuel de gestion de la TVA qui s'appuie sur la ventilation des encasements clients manuellement depuis les journaux de trésorerie.

Vous pouvez d'ores et déjà activer la TVA sur lettrage en renseignant, ci-dessous, la date à laquelle vous souhaitez commencer. La date d'activation doit concerner une période sur laquelle il n'y a pas eu de déclarations de TVA.

Nous vous recommandons d'archiver vos déclarations de TVA et justificatifs dans le GED Sharepoint de votre dossier avant l'activation de la TVA sur lettrage.

Date de début de la TVA sur lettrage:

Ok Annuler

La date de début de la TVA sur lettrage autorise une date de saisie supérieure ou égale au 1er jour de la période de déclaration de TVA en cours ou à la dernière déclaration transmise.

Exemple : si la dernière déclaration transmise, avant l'activation de l'option, s'appuyait sur la période du 01/05/N au 31/05/N, la date d'activation proposée par défaut sera le 01/06/N. S'il n'y a aucune déclaration de TVA dans l'exercice, la date par défaut sera la date d'ouverture de l'exercice.

Paramétrer des taux

Accès : Comptabilité > Préférences > Taux de TVA

Exemple de grille des taux d'un dossier

	Code ↑	Description	Régime	Collectée	Déductible	Taux	TVA sur Encasements
1	EXP	Export	Export			0.00	Non
2	FRADINT	TVA Tx Normal débits 5.5 %	France	44571200	44566100	5.50	Non
3	FRADNOR	TVA Tx Normal débits 20 %	France	44571000	44566100	20.00	Non
4	FRADRED	TVA Tx Normal débits 10 %	France	44571100	44566100	10.00	Non
5	FRADTP1	TVA Tx Normal débits 2.1 %	France	44571300	44566100	2.10	Non
6	PRAEINT	TVA Tx Normal encasement 5.5 %	France	44574200	44566400	5.50	Oui
7	PRAENOR	TVA Tx Normal encasement 20%	France	44574000	44566400	20.00	Oui
8	PRAERED	TVA Tx Normal encasement 10 %	France	44574200	44566400	10.00	Oui
9	PRAETP1	TVA Tx Normal encasement 2.1 %	France	44574300	44566400	2.10	Oui
10	PRAINTHUE	TVA Déductible Hors UE 20%	Auto-liquidation de prestation hors UE	44520000	44566200	20.00	Non
11	INTD20	TVA Intraco débits 20%	Auto-liquidation biens intra-communautaire	44578000	44568000	20.00	Non
12	SAN	Sans TVA	Exonéré			0.00	Non

Détail des champs disponibles dans une fiche de taux

Champ	Description
Code	Renseigner un code unique de taux de TVA
Description	Renseigner la description du taux
Régime	Sélectionner le régime pour lequel le taux s'applique.
Collectée	Sélectionner le compte de TVA collectée associé au taux. L'association code taux, taux et compte de TVA collectée doit être unique. Cela implique d'avoir autant de compte de TVA collectée qu'il y a de taux. Dans le cadre de la TVA Mixte, vous devez avoir des comptes de TVA collectée différents pour les débits et les encaissements.
Déductible	Sélectionner le compte de TVA déductible si la case « TVA sur encaissement » est cochée. Le compte de TVA déductible sur encaissements doit être différent de celui sur les débits mais peut être commun à tous les taux sur encaissements.
Taux	Le taux indiqué permet le calcul des bases déclarées
TVA sur encaissements	Cette case est activée lorsque le champ « Exigibilité » est renseigné avec la valeur « TVA Encaissement » ou « TVA Mixte » dans le menu : Configuration -> TVA
Fermé	Cocher cette case si vous souhaitez ne plus utiliser ce taux

Règles de prise en compte de la TVA

La prise en compte de la TVA avec option sur lettrage dans une déclaration concerne les dossiers ayant :

- Le type de comptabilité différent de « Recettes-Dépenses »
- Le régime de TVA mixte ou sur encaissement activé,
- L'option TVA sur lettrage activée,
- Des taux de TVA cochés sur encaissements,
- Une déclaration de TVA cochée « automatique »,
- Un règlement mono-échéance,
- Un lettrage entre la facture et son règlement

Pour la TVA Collectée sur encaissements,

L'ancien mode de TVA sur encaissement nécessitait de ventiler le règlement client, avec le bon code de TVA, dans les colonnes « Encaissement » et « TVA » de la grille de saisie de trésorerie. Ce paramétrage n'étant plus nécessaire lors de l'activation de la TVA sur lettrage, ces colonnes sont masquées.

Avec l'option TVA sur lettrage, la prise en compte se fait à partir de la date de règlement du tiers, saisie dans un journal de trésorerie, et quand le lettrage entre ce règlement et la facture d'origine a été réalisé. Les règlements non lettrés ne seront pas pris en compte. La base hors taxe à déclarer est recalculée à partir du taux de TVA rattaché au compte général de TVA dans la grille des taux.

Pour la TVA déductible sur encaissements,

L'ancien mode de TVA sur encaissement obligeait à créer autant de comptes de TVA déductible qu'il y avait de périodes sur l'exercice pour ventiler manuellement la période potentielle de prise en compte de la TVA déductible dans la déclaration. Avec l'option TVA sur

lettrage, ce mode de fonctionnement n'est plus utilisé. La TVA déductible sur encaissements suit le même principe que celui de la TVA collectée sur encaissements.

Les cas d'usages liés au paramétrage du régime de TVA

Le régime de TVA est paramétré « TVA Encaissements »

La prise en compte se fait à partir de la date de règlement du tiers et quand son règlement est lettré avec la facture d'origine. Les Multi-taux de TVA dans une même facture sont également pris en compte. La facture doit être mono-échéance.

Exemple :

Comptabilisation de la facture

Période	Général	Débit	crédit	Régime	Lettrage
Janvier	411000	3 600,00			AAAA
Janvier	706200		3 000,00		
Janvier	445710		600,00	ENCAISS.	

Comptabilisation du règlement

Période	Général	Débit	crédit	Lettrage
Avril	411000	3 600,00		AAAA
Avril	512000		3 600,00	

Déclaration de TVA

Déclaration CA3 - TVA Collectée		
Période	TVA Débit	TVA Encaiss
Avril		600,00

Le régime de TVA est paramétré « TVA Mixte »

Une facture d'un tiers peut avoir de la TVA sur les débits et sur les encaissements. Le montant de la TVA sur les débits sera déclaré sur la même période que celle de la facture. La partie liée à la TVA sur encaissement sera déclarée sur la même période que celle du règlement. La facture doit être mono-échéance.

Exemple :

Comptabilisation de la facture

Période	Général	Débit	crédit	Régime	Lettrage
Janvier	411000	3 600,00			AAAA
Janvier	706200		1 200,00		
Janvier	445710		240,00	ENCAISS.	
Janvier	707000		1 800,00		
Janvier	445720		360,00	DEBIT	

Comptabilisation du règlement

Période	Général	Débit	crédit	Lettrage
Avril	411000	3 600,00		AAAA
Avril	512000		3 600,00	

Déclaration de TVA

Déclaration CA3 - TVA Collectée		
Période	TVA Débit	TVA Encaiss
Janvier	360,00	
Avril		240,00

Les évolutions à venir

- Pouvoir déclarer un règlement lettré avec une facture multi-échéance.
- Editer un justificatif des décaissements fournisseurs prestataires de services de la période.